



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax: 1-855-983-1808

Bid Email: soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
INVITATION À SOUMMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

| | |
|---|---------------------------------|
| Titre : Toilettes sèches au départ du sentier de la rivière Simpson et au lac Bow – parcs nationaux Kootenay et Banff | |
| N° de l'invitation : 5P468-22-0056/A | Date : 8 juillet 2022 |
| N° de modification : 001 | |
| N° de référence du client : | |
| N° de référence de SEAG : PW-22-00999940 | |

| | |
|--|--------------------------------|
| L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 14 juillet 2022 | Fuseau horaire : HAR |
|--|--------------------------------|

| | |
|---|--|
| F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu | |
| N° de téléphone : 587-432-8458 | N° de télécopieur : 1-855-983-1808 |
| Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca | |
| Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes | |

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

| | |
|--|----------------------------|
| Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Adresse : | |
| N° de téléphone : | N° de télécopieur : |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) : | |
| Signature : | Date : |

Modification 001

La présente modification est effectuée pour répondre aux questions des soumissionnaires.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Des dessins sont-ils disponibles pour cet appel d'offres? Les documents ne comportent que des dessins de « référence »; devons-nous supposer qu'ils seront identiques aux plans de la version soumise en vue de la construction?

R1. Selon l'énoncé des travaux 5.2 :

L'entrepreneur fournira des dessins basés sur le document de référence inclus dans la trousse.

5.2 Soumettre, aux fins de l'examen par l'APC, la documentation complète des dessins d'atelier et les renseignements sur les produits pour tous les éléments du projet, notamment :

5.2.1 Les dessins et les spécifications estampillés pour la conception des toilettes sèches reposent sur les dessins de référence, l'apport de l'APC, ainsi que sur les modèles de toilettes sèches semblables fournis dans le cadre du présent dossier, qui illustrent les éléments et la fonctionnalité souhaités.

Q2. Les toilettes du lac Moraine illustrées sont toutes deux des toilettes à deux cabines accessibles. Devons-nous supposer que des toilettes de mêmes dimensions et du même type seront installées dans les deux nouveaux emplacements?

Remarque concernant les documents de l'appel d'offres seulement :

5.4 Fourniture et installation de deux nouvelles toilettes sèches à deux trous, conformément aux dessins d'atelier et aux spécifications fournis par l'entrepreneur. Une au lac Bow (Sud) et l'autre au départ du sentier de la rivière Simpson.

R2. Des toilettes de mêmes dimensions, du même style et du même doivent être installées sur chaque site. Une au lac Bow (Sud) et l'autre au départ du sentier de la rivière Simpson. Chaque toilette du site doit être une toilette accessible universelle à deux trous et à accès indépendant, selon les dessins de référence fournis, notés dans l'énoncé des travaux 5.2.1.

Q3. L'entrepreneur doit-il payer un professionnel de l'environnement qualifié (PEQ) pour qu'il effectue le relevé des nids d'oiseaux ou l'APC fournira-t-elle un ASE pour effectuer ce relevé?

R3. Selon l'énoncé des travaux 5.3 :

L'entrepreneur est responsable du relevé des nids d'oiseaux, comme indiqué dans l'énoncé des travaux.

5.3.3 Veiller à ce qu'un relevé des oiseaux présents dans la structure du bâtiment soit réalisé par un professionnel de l'environnement qualifié dans les 14 jours qui précèdent le début de la démolition des surfaces extérieures. Les qualifications de ce professionnel doivent être soumises à l'approbation du RM.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.